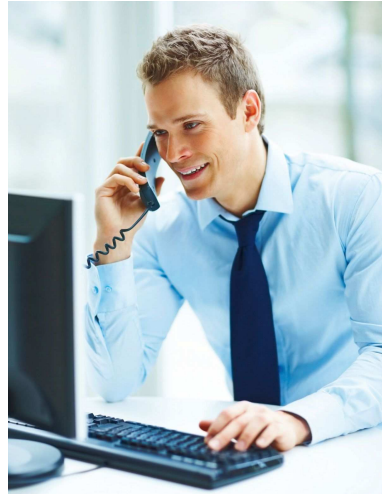


Financez votre cursus
Cnam par

**Le Congé Individuel
de Formation**



Vous êtes salarié et avez l'intention de suivre un cursus diplômant du Cnam en Alsace ?

La loi sur la formation professionnelle vous offre désormais une nouvelle possibilité, encore plus attractive, de financer votre formation : **le Congé Individuel de Formation hors temps de travail.**

Découvrez-en tous les avantages !

Il concerne les projets de salariés, CDI ou CDD en cours, pour lesquels la formation envisagée se situe dans le cadre du contrat de travail, mais en dehors de leur temps de travail habituel, ou sur des périodes dont la prise en charge du temps est assurée par ailleurs (Congés, RTT,...).



Le Congé Individuel de Formation hors temps de travail est exclusivement réservé à des actions de formation certifiantes et sous tendues par un projet professionnel identifié.

Un minimum de 120 heures de formation théorique est requis. Le dossier sera séquencé en périodes de formation d'une amplitude maximum de 12 mois.

Les coûts pédagogiques d'un Congé Individuel de Formation hors temps de travail seront pris en charge à 100 % par le FONGECIF Alsace

sous réserve d'acceptation du dossier, sous conditions de plafonds et compte tenu du budget disponible.

Pour cela, il conviendra de prendre contact avec le FONGECIF Alsace 2 mois avant le début de la formation, pour présenter votre projet professionnel et la formation du Cnam envisagée.

Le dépôt d'un tel dossier ne nécessite pas l'accord préalable de l'employeur.

Une fois ce projet accepté, un dossier de financement annuel devra être déposé.

Le Cnam en Alsace

☎ Strasbourg **03 68 85 85 25**

☎ Mulhouse **03 89 42 67 09**

✉ contact67@cnam-alsace.fr

Le FONGECIF Alsace

☎ **0810 811 143**

www.fongecif-alsace.fr

✉ contact@fongecif-alsace.fr